

Carrières féminines : la garde pour accouchées et nourrissons

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **18 (1930)**

Heft 328

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259930>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

veulent le droit de vote; que, dans tous les milieux, cette idée a pénétré, a conquis des forces, des appuis, des consciences. Comment en douter d'ailleurs, quand, au cours d'une conversation ou d'un exposé, on recueille des indications, qui vont nous faire rougir de honte, nous autres femmes suisses, dont la propagande est notoirement insuffisante: à Chambéry, le groupe local compte 800 membres; vous entendez, *huit cents*, ce à quoi n'arrive pas Bâle-Ville, avec une population pour le moins quintuple. A Seyssel, cette bourgade à notre frontière genevoise, la première tentative de groupement recueille 80 adhésions, « mais aucune des femmes suisses domiciliées dans la région n'a voulu me donner son appui », me dit la présidente du groupe en formation. Et la propagande intense est aussi variée, s'adaptant aux régions, souple et différente suivant les cas: presse, conférences, démarches, travail social efficace, moins catégorisé en France que chez nous dans le domaine d'autres Sociétés féminines, et offrant par conséquent aux suffragistes un champ d'action pratique qui leur permet de montrer sur le vif de quoi elles sont capables. Les Fédérations régionales font aussi d'excellent travail: la Fédération du Sud-Est, notre voisine, que préside la si sympathique M^{me} Vallé-Genairon (Mâcon), va justement ces jours tenir ses assises à Lyon, ce qui lui permettra d'agir directement sur l'opinion publique. Les chefs courent sans relâche le pays: M^{me} Brunschvicg, à peine ces réunions de Paris terminées, part pour 18 jours de conférences, à raison d'une conférence par jour; M^{me} Malaterre ne craint pas d'aborder les régions rébarbatives en cette saison des Hautes-Alpes, St. Jean de Maurienne, Sisteron, Digne; M^{me} Grinberg va s'embarquer pour l'Algérie... Et puis, il faut aussi le dire, un pays centralisé politiquement, où les institutions, les lois, les règlements, les corps constitués sont partout les mêmes, où la même langue est parlée du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, — ce pays-là offre pour la propagande des facilités que nous ignorerons toujours, nous, que nos trois langues nationales, nos vingt-cinq législations et coutumes différentes, notre terminologie et nos coutumes infiniment variées, notre fédéralisme historique autant que politique, obligeront éternellement à morceler et à éparpiller nos efforts. Puisse cette constatation nous être une excuse à notre retard très marqué — j'en ai été tout spécialement frappée cette fois — sur l'intensité et la continuité de la propagande française.

Il est vrai que si c'est à ses fruits que l'on juge l'arbre les résultats ne sont encore guère satisfaisants, et les mines un peu longues, qui ont accueilli les nouvelles triomphalement apportées par la princesse Cantacuzène mentionnées dans notre dernière chronique de quinzaine, prouvent que l'on com-

mence à s'impatienter très fortement de l'inqualifiable opposition du Sénat. Celle-ci serait-elle en voie de s'atténuer, maintenant que les élections sénatoriales sont passées? M. Louis Martin, sénateur du Var, l'un des champions du mouvement féministe français, qui lui doit entre autres lois celle sur la nationalité de la femme mariée, ne serait pas loin de le croire. « Je défends ma peau » — sous-entendez mon fauteuil — lui a tout crûment dit un de ses collègues questionné sur les causes de son irréductible opposition. Maintenant que la fièvre électorale est calmée, le fauteuil de chaque sénateur étant assuré pour une nouvelle période, sera-t-il possible de déplacer les quelques douzaines de voix qui ont constitué la majorité anti-suffragiste au Luxembourg? M. Louis Martin n'en serait pas étonné, et estime que, lorsque la Chambre vient de voter un budget qui prévoit tranquillement un demi-milliard de déficit, le Sénat, pour sauver le pays de la banqueroute, a là une très bonne raison de faire appel aux capacités féminines des ménagères économes. A la Chambre, d'ailleurs, un mouvement très fort se dessine en faveur du suffrage pour les veuves de guerre; restriction absurde assurément, mais dont l'absurdité même conduira plus rapidement au suffrage universel. Il y a aussi le projet de loi de M. Bracke qui exonère les femmes du devoir de l'impôt puisqu'elles sont privées du droit de vote: c'est la formule *pas de vote, pas d'impôt*, simplement retournée. Et ce projet amène une discussion intéressante, qui sera reprise aux Etats-Généraux et finalement adoptée: c'est d'envoyer à M. Bracke, munies de la mention: *Refusé* toutes les feuilles d'impôt qui vont pleuvoir prochainement sur les femmes contribuables. M. Bracke pourra ainsi s'appuyer sur un plébiscite féminin d'un nouveau genre, cette manifestation toute platonique n'engageant d'ailleurs pas ses auteurs au delà de ce premier refus. Ce n'est donc pas la grève de l'impôt telle que l'a connue l'Angleterre, aux temps historiques des suffragettes: d'ailleurs cette méthode conviendrait-elle à la France?...

(la fin au prochain numéro)

E. Gd.

De-ci, De-là...

Une conférence internationale contre l'opium à Genève.

La Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté annonce pour les 28 et 29 avril prochain une conférence de la plus haute importance, sur laquelle nous tenons d'autant plus à attirer l'attention de nos lecteurs qu'elle aura lieu à Genève, et qu'il sera par conséquent bien facile à nombre d'entre eux d'en

Carrières féminines

La garde pour accouchées et nourrissons

Il y a peu de temps encore, la profession de garde pour accouchées et celle de garde pour nourrissons étaient considérées comme deux professions différentes; et pourtant la même garde doit presque toujours soigner en même temps la mère et le bébé. C'est pourquoi l'Association suisse des gardes pour accouchées et nourrissons n'accepte comme membres que des personnes qui ont suivi des cours d'une durée de 2 ans préparant les élèves à cette double tâche. Plusieurs écoles ont déjà adapté leurs cours aux exigences de l'Association, et probablement d'autres encore suivront cet exemple.

Il y a pourtant encore des écoles qui ne forment que des gardes pour accouchées (gardes releveuses, gardes privées), ou que des gardes pour nourrissons seulement, ou encore des nurses pour enfants malades. Il est certain qu'une bonne garde capable trouvera toujours un emploi, même si elle n'a suivi qu'un des cours mentionnés ci-dessus; mais la garde qui aura suivi une meilleure école et pourra soigner en même temps mère et enfant aura toujours plus de chances de ne jamais manquer de travail. Il faudrait donc, dans la mesure du possible, choisir pour une préparation professionnelle une école ou un hôpital dont les cours durent 2 ans et préparent leurs élèves à cette double tâche.

ACTIVITÉ: La garde doit soigner la mère et l'enfant en suivant strictement les instructions du médecin et de la sage-femme. Elle doit veiller à l'ordre et à la propreté de la chambre de la mère et

de celle de l'enfant, préparer la nourriture de ce dernier, et parfois s'occuper de son linge (lavage, repassage, etc.). Comme garde privée, elle se chargera encore de petits travaux du ménage, ou remplacera parfois tout à fait la maîtresse de maison.

APTITUDES REQUISES: La jeune fille qui choisit cette profession doit avoir une constitution robuste et une intelligence normale. Elle doit être minutieuse, consciencieuse, et de toute confiance. Il est indispensable qu'elle ait de la patience, du tact, et sache s'adapter à son entourage. Pour être une bonne garde, il faut aussi avoir un caractère gai et aimer les enfants.

ETUDES PRÉPARATOIRES: Une jeune fille ne peut, en général, commencer des études professionnelles qu'à 20 ans révolus. Mais, en sortant de l'école déjà, elle pourra orienter son activité en vue de sa future profession. A part une bonne instruction générale, il est absolument nécessaire qu'elle connaisse à fond les travaux du ménage. On ne peut aussi que lui conseiller d'apprendre plusieurs langues, ce qui lui sera toujours très utile.

FORMATION PROFESSIONNELLE: L'Association des gardes pour accouchées et nourrissons n'accepte comme membres que les élèves des écoles mentionnées ci-dessus, soit la *Kinderpflegerinnenschule* d'Aarau (stage de puériculture à la Pouponnière des Samaritains, soins pour accouchées à la maternité d'Aarau ou de Bâle); la Maternité de Bâle (stages de puériculture à Aarau ou Bâle); le *Kantonales Säuglings- und Mütterheim* de Berne; *Wochen und Säuglingspflegerinnenschule* de St-Gall (stages: *Städtisches Säuglingsheim und Entbindungsanstalt*); le *Kinderheim der Hilfsgesell-*

suivre les séances. La question de l'opium est en effet une de celles qui pèsent sur la conscience de tous ceux qui s'informent et réfléchissent, car le trafic et la contrebande des drogues nocives ont atteint de telles proportions, et le mal causé à la santé de nombreuses populations est si étendu qu'il faut absolument éveiller l'opinion publique. De récentes révélations ont en effet indiqué les bénéfices énormes réalisés par ceux qui produisent, fabriquent et trafiquent ces drogues, ainsi que les ruses et les méthodes sans scrupules utilisées dans ce trafic.

Cette conférence, dont nous publierons le programme détaillé dans notre prochain numéro s'est assurée le concours de nombreux spécialistes (parmi lesquels nous relevons le nom du Dr. Alec Cramer, de Genève), ce qui lui permettra d'envisager la question sous ses différents aspects médicaux, économiques, politiques et sociaux, aussi bien du point de vue national qu'international. Les inscriptions pour cette conférence sont reçues dès maintenant au siège de la L. I. F. P. L., 12, rue du Vieux-Collège, Genève.

Une inspectrice du travail à Genève.

Nous sommes très heureuses d'annoncer à nos lecteurs que M. le Conseiller d'Etat Martin Naef, chef du Département du Commerce et de l'Industrie, vient d'appeler une femme à remplir le poste nouvellement créé d'inspecteur-adjoint à l'Inspectorat des fabriques dans le canton de Genève. M^{lle} Marie Casthélaz, sauf erreur, ancienne élève de l'Ecole sociale de Genève, a été choisie pour ces fonctions, dans lesquelles elle est entrée le 1^{er} avril, et qui comprennent l'Inspectorat d'un certain nombre de fabriques soumises à la loi fédérale sur les fabriques et occupant, ou uniquement des femmes, ou en tout cas des femmes en majorité.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'un poste de ce genre est occupé en Suisse par une femme, et nos félicitations vont à M^{lle} Casthélaz, comme nos remerciements à M. le Conseiller d'Etat Martin Naef, qui nous donne ainsi une nouvelle preuve de ses convictions féministes absolues.

Et des femmes fonctionnaires de la police genevoise.

D'autre part, la réorganisation de divers services de la police à Genève a enfin permis de créer une situation officielle aux deux vaillantes assistantes de police, M^{lles} Marie Sibillin et E. Amman, jusqu'à présent rémunérées moitié par l'Etat, moitié par un Comité spécial, et de leur adjoindre une troisième fonctionnaire, M^{lle} Hartmann, ancienne élève des cours de police féminine de Hambourg. M^{lle} Hartmann est en outre chargée du service des enquêtes ordonnées par la Commission de Protection des Mineurs. Toutes trois ont officiellement prêté serment devant le Conseil d'Etat cette semaine, de même que leurs collègues masculins, auxquels elles sont assimilées comme classe de traitement.

Ce que, en revanche, nous regrettons beaucoup, c'est qu'au cours de ces transformations, le nom de ce service ait été changé et soit

devenu très banalement celui de « Service social féminin du Département de Justice et Police ». Il existe déjà tant de ces « Services sociaux » bénévoles, avec lesquels celui-ci va certainement créer des confusions! En outre, pourquoi craindre ce terme de « police féminine » qui entre toujours davantage dans les mœurs, et qui dit si clairement ce qu'il veut dire. C'est la chose qui importe plus que le nom, nous dira-t-on peut-être, et cela est vrai; mais le nom ne finit-il pas, de même que la fonction crée l'organe, par avoir de l'influence sur le poste? et une police féminine n'est-elle pas appelée par la force des choses à rendre des services plus étendus qu'un « Service social » ou encore qu'un « Bureau auxiliaire de surveillance », — tel étant l'ancien nom de l'organisme créé, il est simplement équitable de le rappeler ici, dès avant la guerre, par l'Union des Femmes de Genève

Maison de repos et de convalescence.

Nombreuses sont celles de nos lectrices qui connaissent déjà, pour avoir eu souvent l'occasion de la recommander, l'accueillante maison de repos fondée par la Société suisse d'Utilité publique, à Constantine (Vully vaudois). Mais comme on ne saurait trop rappeler l'existence des institutions utiles, nous signalons à nouveau la circulaire illustrée que nous venons de recevoir, et qui contient, avec la liste des prix véritablement étonnamment modiques (3 fr. 50 à 5 fr. par jour, suivant la grandeur et l'exposition de la chambre), des détails attrayants sur la vie de repos que l'on mène à Constantine, et qui permet à tant de femmes et de jeunes filles surmenées par leur dur labeur quotidien de récupérer leurs forces dans une atmosphère familiale et gaie. La fin des mois d'hiver voit surgir tant de fatigues, qu'il est utile et réconfortant de pouvoir songer à une détente au moment où s'épanouit le printemps.

Ecrire pour tous renseignements à la Directrice de Constantine.

Un jugement américain.

Une de nos abonnées suisses de New-York nous communique un jugement rendu par le Tribunal administratif des douanes sur le cas de Mrs. Walska MacCormick, chanteuse d'opéra et femme de M. H. MacCormick, de Chicago. Récemment venue aux Etats-Unis pour voir son mari, Mrs. MacCormick se refusa à payer des droits de douane sur ses bagages, arguant du fait qu'elle habitait Paris et non pas Chicago, et que, par conséquent, ce qu'elle apportait devait être traité comme les objets personnels de quel visiteur étranger à l'Amérique que ce soit. Les douanes répondaient que Mrs. MacCormick étant Américaine, femme d'un Américain domicilié en Amérique, elle était soumise à la même taxe que ses concitoyens... Le Tribunal a donné raison à la thèse de Mrs. MacCormick.

Il est intéressant de noter que, pour la première fois, une femme, le juge Geneviève Cline, siégeait dans ce tribunal.



Cliché Pro Juventute

La Pouponnière-Ecole des Brenets.

de la schaft de Saint-Gall; (soins pour accouchées à Saint-Gall ou Bâle); la *Schweizerische Pflegerinnenschule* de Zurich; le *Jugendheim Florhof* de Zurich (soins pour accouchées à la *Pflegerinnenschule* et à la Maternité cantonale); et le *Kinder- und Mütterheim « Hohmaad »* de Thoun (soins pour accouchées à la maternité de Berne).

Il existe pourtant encore d'autres établissements bien connus où la préparation de gardes d'accouchées et de nourrissons est de plus courte durée, et dont par conséquent les élèves ne sont pas admises dans l'Association. Ce sont: l'Ecole et Pouponnière des Amies de l'Enfance de Genève (puériculture et soins pour accouchées); et les écoles suivantes, qui ne donnent que des cours comme gardes de nourrissons: la Pouponnière neuchâteloise du

Châtelard sur Brenets, la *Schweiz. Kath. Pflegerinnenschule Alpenblick* d'Hergiswill, la *Schweizerische Kinderpflegerinnenschule* de Fribourg (pour jeunes filles catholiques seulement), le *Kantonales Säuglingsheim* de Zurich, le *Kinderspital* de Zurich, et la *Säuglings- und Kinderpflegerinnenschule* de Seltisberg (Liestal). Enfin, dans de nombreux établissements encore, on peut suivre des cours pratiques de puériculture et de soins aux enfants malades, d'une durée de 3 à 12 mois, qui ne préparent pas leurs élèves à la profession d'infirmière, mais ont seulement pour but de donner quelques notions de puériculture à des jeunes filles et de les préparer à leurs devoirs de mères. Certaines Maternités donnent des cours de gardes releveuses qui durent plusieurs mois.

Pour toute personne qui choisit la profession de garde pour accouchées et nourrissons, il vaut mieux suivre les cours d'une école reconnue par l'Association que des cours séparés pour gardes de nourrissons à un autre, ce système ne permettant qu'exceptionnellement aux élèves d'être admises dans l'Association, même si ces différents cours ont duré deux ans.

AGE D'ADMISSION ET DURÉE DE L'APPRENTISSAGE: Dans les écoles professionnelles proprement dites dont les cours durent 2 ans, les élèves ne sont admises qu'à 20 ans au minimum. D'autres établissements acceptent les élèves à 17, ou 18 ans, ou à 20 ans révolus.

Suivant les règlements de l'Association suisse des gardes pour accouchées et nourrissons, l'apprentissage dure 2 ans, dont une année est consacrée à la puériculture et 6 mois aux soins des accouchées. Pendant les derniers 6 mois, les élèves font des stages

La Quinzaine féministe

Lendemain de votation. — Toujours la nationalité de la femme mariée à La Haye. — Les prud'femmes à Genève.

La décision du peuple souverain d'accepter, par la belle majorité de 170.000 voix, la révision du régime de l'alcool nous a rendu dans la santé de son jugement un peu de la confiance qu'avait si fortement ébranlée, il y a quinze mois, le vote néfaste sur les jeux de hasard. Il est vrai que la loi couramment désignée sous le nom de loi Musy ménageait si bien toutes les chèvres et tous les choux, tenait si prudemment compte des intérêts et des agriculteurs, et des cafetiers, et des marchands de vins, et des distillateurs, et des vieillards, et des préoccupations plus désintéressées des hygiénistes, des mutualistes, et des travailleurs sociaux, qu'il fallait vraiment être un pauvre hère, échappant à l'une ou à l'autre de ces nombreuses catégories, ou avoir sur les yeux le bandeau d'une obstination coupable, pour dire non. Et pourtant, il s'est trouvé, non seulement trois cantons et trois demi-cantons, mais encore, dans chaque commune de chaque canton acceptant, des voix pour prononcer ce *non*, aussi dangereux qu'absurde...

Au point de vue strictement suffragiste, le paradoxe du succès d'une votation de cet ordre, c'est qu'il fait baisser la valeur de nos actions. Parfaitement. Au lendemain de la votation sur les jeux de hasard, combien sont venus nous dire que, si les femmes avaient voté, cette honte aurait été épargnée à notre pays? alors que, maintenant, après avoir demandé à grands renforts de phrases pompeuses notre concours (les mères... les femmes qui souffrent...), mais en nous adjurant bien de garder notre drapeau dans notre poche (pas de suffrage féminin, ici, ah! non...), on nous dira guillertement en haut lieu, négligeant l'apport considérable et la majorité écrasante qu'auraient constitués les bulletins de vote féminins, que l'on s'est bien tiré d'affaire sans nous, puisque l'on a tout de même réuni 170.000 voix de majorité. Paradoxe, certes, et qui ne diminue en aucune façon l'allègement que nous ont apporté les premiers avis téléphoniques annonçant la victoire; mais tout n'est-il pas paradoxe dans cette situation absurde qu'accentue, dans notre démocratie boiteuse, chaque nouvelle votation populaire qui se fait sans nous? ...

* * *

Les nouvelles de la Conférence de La Haye ne sont pas très bonnes.. Selon une correspondance envoyée au *Journal de Genève*, c'est sur la question de la nationalité que les délégations nationales manifestent surtout un esprit conservateur, chacune

se bornant à exposer le système en vigueur dans son propre pays, et ne manifestant aucune envie de le modifier en quoi que ce soit. Il est évident que ce n'est pas de cette façon-là qu'une Conférence internationale peut accomplir de bon travail!

Au début de la semaine sont venues en discussion les bases 16, 17 et 18, qui touchent directement à la nationalité de la femme mariée. Successivement, Dr. Luders (Allemagne), Miss Williams (Grande-Bretagne), M^{lle} Marcelle Renon (Belgique), M^{me} Schönfeld-Polano (Hollande), et M^{me} Krahowa (Tchécoslovaquie), toutes membres à des titres divers de la délégation de leur pays, ont pris la parole, manifestant ainsi l'intérêt pour cette question des femmes qu'elles savent derrière elle, et plusieurs d'entre elles ont défendu le droit pour la femme de choisir sa nationalité au même titre que l'homme. Il va bien de soi que l'argument toujours le même leur a été opposé de l'unité de la famille, comme si, dans certains cas, cette unité n'était pas davantage menacée par l'obligation légale pour une femme de prendre une nationalité dont elle ne veut pas (naturalisation du mari en cours de mariage, pour ne citer que ce cas-là). Quant à la demande de nomination d'une observatrice, qui avait été formulée lors de l'audience que nous avait accordée le Bureau de la Conférence, elle ne paraît pas avoir reçu de réponse jusqu'à présent.

* * *

Nous avons signalé dans notre dernier numéro la votation par le Grand Conseil du canton de Genève de la loi constitutionnelle reconnaissant aux femmes l'électorat et l'éligibilité aux tribunaux de prud'hommes, mais sans relever la restriction qui a été apportée au projet primitif: ne seront électrices et éligibles que les femmes qui en feront la demande, parce que, parce que... vous avez deviné, lecteurs, *cela coûterait trop cher de les inscrire d'office comme les hommes!* Comme toujours, la réforme au compte-gouttes et les prétextes d'économie quand il s'agit des femmes!

Cette disposition est évidemment extrêmement fâcheuse, non seulement en principe parce qu'elle crée une inégalité en prétendant en supprimer une autre, mais encore en pratique, parce que, en compliquant pour les femmes les formalités à accomplir, elle ne manquera pas de diminuer leur participation aux élections, et par là de faire surgir l'argument-cliché que les femmes ne savent pas utiliser les droits qu'elles possèdent, et sont ainsi indignes d'en obtenir d'autres. On le dit à bouche pleine pour les votations et élections ecclésiastiques, pour lesquelles *ce n'est pas vrai*: que ne dira-t-on pas pour les élections de prud'femmes, où cela risque d'être probable? — surtout vu l'indifférence complète déjà manifestée par les

dans les hôpitaux ou cliniques, ou travaillent pour la clientèle privée, mais encore sous la surveillance de l'école. Dans les autres établissements, l'apprentissage est plus court et ne dure que 6 ou 12 mois (cours de puériculture et de soins aux accouchées, ou cours de puériculture et de soins aux enfants malades.)

ECOLAGE: Dans les écoles dont les cours durent 2 ans, les élèves étant logés et nourris, payent pour la première année une finance d'étude qui varie de 600.— à 1500 fr. et touchent d'autre part une rétribution de 40 à 60 fr. pour le quatrième et dernier semestre. Quand il s'agit de cours de puériculture seulement, les élèves payent, suivant la durée du cours et l'endroit où il a lieu, un écolage qui peut varier de 120 à 1000 francs.

DÉBOUCHÉS ET SALAIRES: La garde pour accouchées et nourrissons peut trouver du travail soit dans les établissements (maternités, pouponnières, gouttes de lait, bonnes d'enfants et hôpitaux infantiles) soit comme garde privée ou comme directrice d'une consultation de nourrissons, soit encore comme infirmière visiteuse pour accouchées et nourrissons. Une bonne garde,



Cliche Pro Juventute

Rondin, Picotin... (à la Pouponnière-Ecole des Brenets).

électeurs masculins, pourtant inscrits d'office pour ces scrutins.

La votation populaire sur cette loi constitutionnelle a été fixée au 18 mai prochain, et dans sa récente séance, le Comité de l'Association genevoise pour le Suffrage s'est déjà préoccupé de la ligne de conduite à suivre. Nous en reparlerons.

E. G.D.

Réclame moderne et moralité publique

Après la grande presse de Suisse allemande, notre presse quotidienne romande a déjà renseigné bon nombre de nos lectrices sur l'émotion qu'a soulevée à Zurich la présentation d'un film intitulé *Malheur et bonheur de femme (Frauennot und Frauen-glück)*, et tourné à la Maternité de cette ville. Non pas que ce film fût immoral ou indécent; mais, sous prétexte de détourner les femmes de l'avortement criminel, il montrait un avortement, puis un accouchement à la Maternité.

La réaction s'est immédiatement produite. Une Assemblée de protestation aussitôt organisée à Zurich a réuni une foule si nombreuse, tant masculine que féminine, qu'il a fallu la répartir dans trois salles où des discours ont été prononcés simultanément; en un temps remarquablement court, 12.500 signatures de protestataires ont été adressées à la *Frauenzentrale* de Zurich, dont 6000 provenaient de Saint-Gall; les représentantes de la Fédération des Sociétés féminines bernoises invitées à visionner le film en privé se prononçaient contre sa représentation à Berne; et treize grandes Associations féminines nationales communiquaient à la presse la déclaration suivante:

Exploitation de la Maternité.

Sous prétexte d'éducation populaire, on a montré à Zurich, la semaine dernière, un film qui fait assister aux préparatifs et à l'acte de la naissance; ce film a été tourné dans la Maternité de Zurich, avec l'assentiment du Service sanitaire du canton. Les Associations féminines soussignées protestent contre l'abus qui est fait des circonstances les plus intimes et les plus douloureuses de la vie d'une femme dans un but de réclame sensationnelle, d'entreprise lucrative et d'exhibition publique. Elles protestent également contre l'attitude d'une clinique universitaire qui tolère qu'on se serve de ses malades à d'autres fins que pour l'enseignement. Elles demandent que cette partie du film soit exclue du répertoire suisse tout entier.

*Alliance nationale des Sociétés féminines suisses.
Ligue suisse des Femmes catholiques.*

capable et expérimentée, pourra aussi s'occuper de prévoyance sociale en faveur de nourrissons, de la direction de Gouttes de lait, de consultation de nourrissons, de pouponnières et de foyers maternels. Le *Säuglings- und Mütterheim* de Berne et le *Kinder- und Mütterheim «Hohmaad»* de Thoune organisent des cours d'une durée de 2 ans 1/2, qui préparent leurs élèves à la profession d'infirmières visiteuses pour nourrissons.

Dans les hôpitaux, les gardes, étant logées et nourries, reçoivent en débutant un salaire de 100 à 120 fr. par mois; mais, plus capables et expérimentées, elles arrivent éventuellement jusqu'à 140 fr. par mois, les directrices à un taux encore plus élevé. Les infirmières visiteuses pour accouchées et nourrissons employées par les communes touchent un salaire annuel de 1200 à 1500 fr. si elle sont logées aux frais de la commune, et sans cela, de 2300 à 2500 fr.

Pour les gardes privées qui ont été placées par l'intermédiaire des écoles ou de l'Association, le traitement journalier est fixé à 5 ou 6 fr. en plus du logement et de la nourriture. Pour des postes de plus longue durée, le traitement mensuel est de 120 à 140 fr., suivant que l'infirmière aide ou non aux soins du ménage. L'Association fixe par un règlement les loisirs, les vacances et les prestations auxquelles la garde a droit en cas de maladie. La journée de travail est longue, mais elle est souvent interrompue par des occupations variées et par les promenades des bébés.

Les traitements à l'étranger varient entre 130 et 180 fr. par mois en Europe, et 180 et 200 fr. hors d'Europe.

Société d'Utilité publique des Femmes suisses.

Association suisse pour le Suffrage féminin.

Ligue pour la Paix et la Liberté.

Schweizerischer Verband Frauenhilfe.

Union nationale suisse des Amies de la Jeune Fille.

Alliance nationale des Unions chrétiennes de Jeunes Filles.

Ligue suisse de Femmes abstinentes.

Union suisse des Institutrices.

Union suisse des Maîtresses d'écoles professionnelles et ménagères.

Association suisse des Maîtresses de l'enseignement des travaux féminins.

Lyceum de Suisse.

On peut donc parler d'un grand mouvement féminin d'opinion contre ce film, mouvement que, soit le Cartel romand, soit le Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale, ont estimé devoir suivre en attirant l'attention des Départements compétents des trois cantons romands sur la portée de ce film, au cas où la demande serait faite de le passer en Suisse romande. Le canton de Berne avait de son côté pris les devants en l'interdisant.

Malheureusement, et ainsi que cela arrive trop souvent, à ce mouvement spontané et général, a répondu un autre mouvement, d'origine politique celui-là, et qui a dressé deux camps en face l'un de l'autre. On n'a en effet pas compris, dans les milieux socialistes masculins, et même féminins, le sentiment qui a inspiré toutes ces protestations; on y a voulu voir une pudibonderie bourgeoise, une étroitesse vertuiste et «mômifarde», le refus de regarder en face les réalités de la vie telles qu'elles se présentent pour les femmes du prolétariat. Rien n'est plus loin de notre pensée, à nous qui, en réclamant une éducation sexuelle scientifique pour les filles et les garçons, demandons justement au contraire que cette jeunesse soit au courant des réalités de la vie, parce qu'elle les comprendra mieux et les envisagera avec plus de sérieux et de respect. Or, d'une part, nous pouvons nous demander si ce film, dont la présentation de l'opération césarienne comme un jeu d'enfants a soulevé, sur ce point-là alors, les protestations du corps médical zurichois, peut être considéré comme une contribution scientifique à l'éducation sexuelle; et d'autre part, c'est justement parce que nous réclamons que l'acte suprême de donner la vie soit considéré avec un sérieux et un respect profonds, que nous protestons contre la commercialisation qu'en fait ce film, contre son exhibition sur le marché de la réclame sensationnelle aux sons d'une musique de flons-flons. A notre tour nous ne comprenons pas que les femmes socialistes n'aient pas vu, dans ces protestations, le respect de l'une des heures les plus graves comme les plus intimes de la vie d'une femme — d'autant plus que ce sont, nous semble-t-il, surtout les femmes ouvrières, bien davantage que les soi-disant bourgeoises, qui vont accoucher dans les

PERSPECTIVES D'AVENIR: Une bonne garde, capable et sérieuse, manquera rarement de travail; mais une garde médiocre aura plus de peine à trouver un emploi. Les infirmières faisant des gardes privées se trouveront parfois sans travail entre un engagement et l'autre, une garde d'accouchée durant environ 15 jours à 4 semaines. L'Association suisse des gardes pour accouchées et nourrissons conseille donc à ses membres de s'assurer contre le chômage, et de prendre autant que possible leurs vacances en temps de chômage.

Les conditions de vie d'une garde âgée et qui ne peut plus bien travailler sont, pour le moment, très peu favorables: il lui sera donc très utile d'avoir conclu, lorsqu'elle était jeune et que les conditions financières étaient plus avantageuses que plus tard, une assurance contre la vieillesse et l'invalidité.

Une garde pour accouchées et nourrissons qui a travaillé dans une bonne école est recherchée à l'étranger, surtout en France.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE: Le *Schwesterblatt*, publié par l'Association.

BUREAUX DE PLACEMENT: Plusieurs sections de l'Association suisse des gardes pour accouchées et nourrissons entretiennent des bureaux de placement. Quelques écoles aussi procurent à l'occasion des places à leurs anciennes élèves.

Communiqué par l'Office suisse des Professions féminines.

(Reproduction autorisée seulement *in extenso* et avec indication des sources.)